

Avis public

Le 9 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-70 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES POUR LE LOGEMENT ET L'HABITATION;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2017-144 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DÉSUÈTES;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2020-133 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES AU FINANCEMENT DES DÉPENSES FLUCTUANTES ET DÉPENSES URGENTES ATTRIBUABLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2021-87 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT D'UN PROGRAMME D'AUTO-ASSURANCE.

Les textes complets des règlements sont disponibles pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 27 octobre 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN